

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

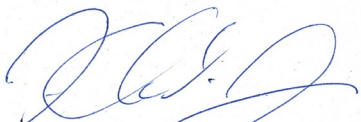
AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 2 juillet 2025, le règlement numéro 385-25 relatif à la gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, lequel abroge le règlement numéro 359-22 afin de l'actualiser.

Le règlement numéro 385-25 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 4^e jour du mois de juillet 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,



François Chalifour